

**Aux résidentes et résidents
Aux locataires d'Emeraude
Aux familles et répondants
Aux collaboratrices / collaborateurs**

Le Mont-Pèlerin, le 4 octobre 2021/JLA

Nouvelle directive CoVID-19 en EMS

Mesdames, Messieurs,

Avec l'instauration du certificat CoVID dans l'espace public, vous vous demandez certainement quelles sont les mesures en vigueur à La Maison du Pèlerin. Notre ministre cantonale de la santé, Madame Rebecca Ruiz, a validé **la nouvelle directive qui entre en vigueur ce mercredi 6 octobre**.

Résident·e·s :

- les résident·e·s vaccinés ne portent pas le masque de protection,
- les résident·e·s non-immuns portent le masque de protection dans les lieux communs. Ils ne portent pas le masque de protection dans leur chambre.

Visiteurs, familles et proches :

- visites à des résident·e·s vacciné·e·s : le certificat CoVID n'est pas nécessaire pour les visites à La Maison du Pèlerin,
- visites à des résident·e·s non-immuns : un certificat CoVID valable doit être présenté à la réception de l'établissement,
- les visiteurs portent le masque de protection dès l'entrée et lors de tout déplacement dans les lieux communs (corridors, cafétéria, restaurant). Ils peuvent l'enlever lorsqu'ils sont assis à table,
- en chambre et à l'extérieur de l'établissement (jardin, terrasse), le masque peut être enlevé.

Collaborateurs :

- le personnel immun ne porte pas le masque de protection, excepté lorsqu'il prodigue des soins aux résident·e·s,
- le personnel non-immun porte le masque de protection dès l'entrée dans l'établissement,
- le personnel non-immun est testé au minimum tous les 7 jours.

Nota bene : les gestes barrières et en particulier le lavage/désinfection des mains restent d'actualité.

Nous vous remercions pour votre implication. Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos chaleureuses salutations.

La Maison du Pèlerin



Jean-Luc Andrey
Directeur